

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT UNIQUE
D'UN APPARTEMENT ET D'UNE CAVE

sis sur la Commune de **SALLANCHES** (Haute-Savoie), Route du Clos des Baz,
166 Allée Galilée, dans une copropriété dénommée « **CARRE LUMIERE – PREMIUM** »

MISE A PRIX : 70.000 € (SOIXANTE-DIX MILLE EUROS), frais en sus

Fixée au **JEUDI 10 OCTOBRE 2024 à 14 heures**, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal
Judiciaire de BONNEVILLE (74130), au Palais de Justice de ladite ville.

A la requête de la Société dénommée **CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL
DES SAVOIE**, Société coopérative à capital et personnel variables régie par le Livre V du Code
Rural, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 302 958
491, dont le siège est sis PAE Les Glaisins, 4 Avenue du Pré Félin, ANNECY-LE-VIEUX - 74985
ANNECY CEDEX 9, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité
audit siège, ayant pour avocat la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**.

DÉSIGNATION DES BIENS :

Sur la Commune de **SALLANCHES** (Haute-Savoie), Route du Clos des Baz, 166 Allée Galilée,
dans un ensemble immobilier dénommé « **CARRE LUMIERE – PREMIUM** », figurant au cadastre
section A n°5501 (08a 13ca) et n°5514 (09a 42ca), soit les lots de copropriété suivants :

- **n°192** : dans le bâtiment 2 – PREMIUM, au 4^{ème} étage, *un appartement d'une superficie loi
Carrez de 33,98 m² (n°2407) avec un balcon*, situé à droite en sortant de l'ascenseur,
comprenant : entrée, salle de bains, coin cuisine, coin séjour, coin chambre. Et les 175/10.000^e
des parties communes générales. Et les 321/10.000^e des parties communes spéciales au
bâtiment 2.

- **n°120** : dans le bâtiment 2 – PREMIUM, au rez-de-chaussée, *une cave (n°21) située 5^{ème} porte
à gauche en entrant dans le couloir des caves n°1*. Et les 2/10.000^e des parties communes
générales. Et les 3/10.000^e des parties communes spéciales au bâtiment 2.

Tel que le bien existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

OCCUPATION : aux termes du procès-verbal de description dressé le 21 juin 2023, il est indiqué
que le bien saisi est occupé comme suit : « *Les lieux sont actuellement inoccupés par le
propriétaire. L'appartement ne fait l'objet d'aucun bail en cours. Il est libre.* »

Le tout plus amplement décrit au P.V. de description dressé par la SAS SAGE ET ASSOCIES,
Commissaires de Justice au FAYET, le 21 juin 2023 et annexé au cahier des conditions de vente
contenant les clauses et conditions de la vente, déposé le 25 août 2023 au Secrétariat-Greffe du
Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE sous le n°23/01236, où chacun peut
en prendre connaissance.

VISITE : une visite sera organisée par la SAS SAGE ET ASSOCIES le MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024 de 13 heures à 14 heures.

ENCHÈRES : en conformité de l'article R.322-40 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, les enchères ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74).

RENSEIGNEMENTS : pour plus de renseignements, s'adresser :

- au Cabinet de la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**, Avocats – (Tél. 04.50.97.00.07),
- au Greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE où le cahier des conditions de vente est déposé – (Tél. 04.50.25.48.00).

Fait et rédigé à BONNEVILLE, le 12 août 2024.

SCP BRIFFOD PUTHOD CHAPPAZ